

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
3 avril 2024
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf avril, à vingt heures précises,

3 avril 2024

Le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.



En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES; Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absente et excusée :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX ROUTE DE SAINT ROCH

2024 - 019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent Guillet.

Laurent GUILLET lors de la réunion de la commission « VOIRIE -ASSAINISSEMENT - BÂTIMENTS » du 25 mars 2023, avait présenté le projet de rénovation de la voie communale numéro 405 (sortie agglomération Saint-Roch jusqu'à la mitoyenneté avec Bonnétable).

En effet, outre les travaux d'élagage, et après consultation de l'agence des territoires de la Sarthe, il y avait lieu d'effectuer des travaux de re profilage, curage des fossés puis pose d'enduit bicouche.

De plus, un besoin de renforcement sur les trois virages prononcés était conseillé, par une poutre béton pour éviter l'affaissement de la voirie.

Un programme de travaux sur deux ans a donc été proposé :

En 2023 : installation des poutres rive en Béton et re profilage de chaussée en enrobe BB 0/6,

En 2024 : Fin du reprofilage et enduit d'usure bicouche hors agglomération Rue Saint Roch

La commission était d'accord pour effectuer les travaux prescrits ci-dessus par tranche et mettre au budget 2023 la somme de 50 000 euros puis au budget 2024 la somme de 50 000,00.

Deux entreprises ont répondu à la demande de devis :

Réfection Voirie St Roch	ATESART (estimation)	EIFFAGE	COLAS
Installation de chantier	300.00 €	280.00 €	2 088.24 €
Reprofilage chaussée en enrobé	29 000.00 €	26 800.00 €	29 472.00 €
Enduit bi-couche hors agglomération	12 250.00 €	13 090.00 €	15 015.00 €
TOTAL HT	41 550.00 €	40 170.00 €	46 575.24 €
TVA	8 310.00 €	8 034.00 €	9 315.05 €
TOTAL TTC	49 860.00 €	48 204.00 €	55 890.29 €

Monsieur Guillet propose de retenir l'entreprise Eiffage pour son offre d'un montant de 48 204 euros TTC soit 40 170 HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir valider les travaux et la proposition de Monsieur Laurent GUILLET.

☛ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

VALIDE la proposition de l'entreprise Eiffage pour un montant de 48 204,00 euros TTC soit 40 170,00 HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

